

COMMUNE DE BURTIGNY

Election à la Municipalité du 29 mars (2^e tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Ma commune », comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Alain HANDLEY, né le 29.07.1986, originaire de Guggisberg (BE), domicilié route des Matagasses 8 à Burtigny, **élu tacitement Conseiller Municipal** pour la législature 2026-2031.

En application de l'arrêté de convocation du 22 août 2025 de la Préfecture du District de Nyon, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 29 mars 2026.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :



La secrétaire :



Burtigny, le 11.03.2026